
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par le remplacement de l'alinéa visant l'avenue Dollard par le suivant :

« Dollard, de l'axe Central à l'avenue Van Horne, avec circulation vers le sud; »
2. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par le remplacement de l'alinéa visant l'avenue Du Manoir par le suivant :

« Du Manoir, de l'avenue Rockland à l'avenue Davaar avec circulation vers l'est; de l'avenue McEachran à l'avenue Davaar avec circulation vers l'ouest; de l'avenue McEachran à l'avenue Wiseman avec circulation vers l'est; »
3. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par le remplacement du deuxième alinéa visant l'avenue Outremont par le suivant :

« Outremont, entre l'avenue Van Horne et l'axe Central avec circulation vers le nord; »
4. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2018.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire substitut d'arrondissement